

L'un des axes prioritaires de l'ANS, en 2020, est le soutien à la professionnalisation du mouvement associatif. Pour ce faire, des crédits peuvent être débloqués à l'aide à la création. Les différentes demandes devront être faites, via Compte Asso, après RDV pris avec la personne référente "EMPLOI" de la DJSCS.

Pour l'année 2020, 6 emplois peuvent être créés et aidés par l'ANS (voir conditions, ci-dessous)

STRUCTURES ELIGIBLES L'AIDE A L'EMPLOI ANS

- Associations sportives, clubs sportifs en situation régulière,
- Comités et ligues des fédérations sportives, ainsi que le CROS,
- Associations de jeunesse et (ou) d'éducation populaire menant des projets sportifs, à condition qu'elles soient affiliées à une fédération sportive,
- Groupements d'employeurs œuvrant dans le champ du sport,
- Associations supports des CRIB et associations « Profession Sport »,
- Associations œuvrant dans le domaine de la Santé par le sport, à condition qu'elles soient affiliées à une fédération sportive.

TYPES D'EMPLOIS POUVANT BENEFCIER DE L'AIDE A "L'EMPLOI ANS"

Le contrat se doit être un CDI à temps complet ou à mi-temps et concerne les emplois suivants :

- Animateur ou éducateur sportif (*obligation d'être en possession d'un diplôme autorisant le travail contre rémunération et inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles)*)
- Agent de développement

AIDES FINANCIERES

- **Création d'emploi à temps complet.**
 - 1^{ère} année : 12000,00 €
 - 2^{ème} année : 12000,00 €

Soit une aide totale de 24000,00 € sur 2 années.

NB : pour les emplois à mi-temps, l'aide est divisée par 2

MODALITES D'OBTENTION D'UNE AIDE A "L'EMPLOI ANS"

- 1) Prendre **obligatoirement** RDV avec le référent "Emploi" de la DJSCS de Mayotte (Pôle Sport), avant toute demande d'aide de création à l'emploi CNDS
- 2) Remplir le formulaire "création d'emploi CNDS 2020", téléchargeable sur le site de la DJSCS de Mayotte – rubrique "Sports" et la renvoyer par mail pascal.potrick@jscs.gouv.fr
- 3) Après avis du référent emploi du CNDS, créer la fiche action sur "Mon Compte Asso"
- 4) Lors du RDV, fournir les pièces suivantes :
 - Formulaire "création d'emploi"
 - Une note d'opportunité du projet "création d'emploi"
 - Le projet associatif
 - Bilans et comptes de résultat, clôturés, des 3 dernières années
 - Une présentation des missions confiées au futur employé, avec fiche de poste et projet de contrat.
 - Un plan de formation, éventuellement